

[Texte]

appeler des ententes supplémentaires aux réunions du conseil des ministres de l'Éducation pour discuter ensemble des problèmes qui touchent à la fois les niveaux fédéral et provincial dans le domaine de l'éducation.

Ces discussions viennent de commencer. La première réunion était à Québec. Je m'excuse, mais je crois vous avoir dit que ces accords étaient établis à Québec en septembre. C'est à Halifax en septembre que nous les avons établis. La première réunion à cette fin a eu lieu en janvier, à Québec. Nous y avons discuté ensemble du problème de l'appui au bilinguisme dans l'éducation et aussi du problème des prêts aux étudiants. Alors, il y a actuellement une procédure supplémentaire établie aux deux niveaux pour mettre à l'ordre du jour les questions à discuter. Je crois que nous avons là un bon début. Nous avons commencé d'une façon très amicale et je crois que nous allons continuer nos entretiens de la même façon à l'avenir.

M. Clermont: Monsieur le ministre, à la réunion de janvier qui s'est tenue à Québec, vous dites que les choses se sont passées à l'amiable et vous avez aussi mentionné le bilinguisme. Quelle a été la réaction du gouvernement actuel de la province de Québec au sujet du bilinguisme?

M. Roberts: Eh bien, je ne peux pas être trop précis parce que les règles du jeu veulent que chacun parle pour lui-même, mais je dois admettre que le gouvernement du Québec a défendu une position assez constructive et positive.

M. Clermont: La 6^e partie du présent projet de loi . . .

. . . prévoit une nouvelle méthode de financement des contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire.

Quels vont être les effets sur le plan financier de la nouvelle formule qui est incluse dans le projet de loi que nous avons à l'étude et celle qui existe, je crois, jusqu'au 31 mars pour ce qui regarde la province de Québec? Le Québec va-t-il en recevoir autant selon la formule actuelle va-t-il être perdant? Vous dites ici:

Elle vise surtout à remplacer les formules actuelles de partage des frais par une nouvelle formule selon laquelle les contributions du gouvernement fédéral sont déterminées indépendamment des coûts des programmes provinciaux.

• 1035

M. Roberts: Il y a une augmentation dans la part de la province de Québec. Je pourrais peut-être continuer en indiquant la différence entre les deux formules.

M. Clermont: Vous voulez parler de la formule qui existe présentement et qui va se terminer le 31 mars 1977 et de la formule pour les 5 prochaines années.

M. Roberts: Oui. La nouvelle formule augmentera le financement.

M. Clermont: Pouvons-nous avoir des chiffres sur la formule actuelle et sur celle qui sera appliquée à partir du premier avril, si le Parlement adopte le projet de loi C-37?

M. Roberts: Oui, mes fonctionnaires vont vous les donner.

[Interprétation]

tings of the Council of Ministers of Education in order to discuss the whole problem area which affects both the federal and provincial levels in regard to education.

These discussions have barely begun. The first meeting was held in Quebec. I apologize, but I believe I said that the arrangements had been established in Quebec in September. It was in Halifax in September that we established them. The first meeting to this end was held in January in Quebec. We discussed together the problem of support to the bilingualism program in education, and also that of the student loan programs. So there is now an additional procedure established at both levels which will allow putting issues to be discussed on the agenda. I think we have had a good start. The discussions began very amicably, I believe that we shall continue our talks in the same atmosphere in the future.

Mr. Clermont: Mr. Minister, at the January meeting held in Quebec, you say that the discussion was amicable, and you also mentioned bilingualism. What was the reaction of the present government of the Province of Quebec to the subject of bilingualism?

Mr. Roberts: Well, I cannot be too accurate because according to the rules of the game, each must speak for himself but I must admit that the Government of Quebec put forward a fairly constructive and positive attitude.

Mr. Clermont: The sixth part of the present bill . . .

. . . provides for a new method of financing federal contributions to post-secondary education.

What will be the financial effects of this new formula which is now included in the bill under study, and the current formula which I believe will run until March 31, as regards the Province of Quebec? Will the Province of Quebec get as much money as under the present formula or will it lose? You say here:

The objective particularly is to replace the present cost-sharing formulae with a new formula in which the federal government contributions will be determined independently of provincial program costs.

Mr. Roberts: It provides for an increase in the share of the Province of Quebec. Perhaps I might continue and indicate the difference between the two formulas.

Mr. Clermont: You are speaking of the current formula which terminates on March 31, 1977, and the formula which will be used over the next five years.

Mr. Roberts: Yes. Financing will be increased under the new formula.

Mr. Clermont: Could you give some figures on the actual formula and the one which will be applied after April 1 if Parliament adopts Bill C-37?

Mr. Roberts: My officials will provide them.